

Conseil Scientifique et Technique du PnrBSN

23 février 2016

COMPTE RENDU

PRESENTS :

Mesdames Christine LE NEVEU, Emmanuelle REAL,

Messieurs. Jean Christophe ABE-GOULIER, Fabrice BUREAU, Philippe CHERON, Gérard DEBOUT, Philippe FAJON, Alain JOUBERT, Dimitri LAROUTIS, Thierry LECOMTE, Thierry LEPERT, Charly MACHEMEHL, Emmanuel VOCHOLET.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence DERVAUX, *Directrice Générale des Services du PnrBSN*

ainsi que Mesdames Clémentine CAMUS , chargée de mission hydrologie, DELANNOY, responsable du pôle Cadre de Vie et Environnement, Gaëlle LE FLOC'H, responsable du service culture et patrimoine, Isabelle LEROY, secrétaire, Sophie ROUSSELET responsable du pôle Animation du Territoire et Lien Social, Christelle STEINER, responsable du service biodiversité et Messieurs Loïc BOULARD, conservateur de la Réserve naturelle nationale du Marais Vernier et Florent BIDAULT, chargé de missions foncier – Eviter/Réduire/Compenser.

Se sont excusés :

Mesdames Bénédicte DUTHION, Carine DOUVILLE, Claire ETIENNE, Fabienne FENDRICH, Stéphanie HUE, Stéphanie MOUSSARD, Isabelle ROBY,

Messieurs Alban BOURCIER, Arnaud BRENNETOT, Paul FERLIN, Olivier FEIERTAG, Jean Pierre GIROD, Jean Marc LANGE.

Philippe Fajon remercie les personnes présentes et ouvre la séance. Afin d'être plus réactif pour notamment répondre aux demandes d'avis de l'équipe du PnrBSN, le Conseil scientifique (Cs) change de forme en 2016, les séances se dérouleront le matin de 10h à 12h30 avec une fréquence de trois à quatre réunions dans l'année.

Le Conseil scientifique est heureux d'accueillir M. Philippe Chéron en titre de membre du Cs pour les problèmes de méthodologie d'inventaire et de prise en compte du patrimoine bâti. Il sera rejoint par M. Yves Léonard, professeur en sciences politiques.

Philippe Fajon se soucie du maintien de l'équilibre entre les différentes disciplines comme les sciences humaines, les sciences sociales et les sciences de la terre. Les sciences sociales constituent actuellement le domaine prédominant d'expertise du Cs du PnrBSN.

Il est rappelé que chaque membre du Cs du PnrBSN représente son domaine d'expertise et non son organisme professionnel.

1. Approbation du compte rendu du conseil scientifique du 27 août 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Retour sur les deux précédents conseils scientifiques et avancement des dossiers alors évoqués

✓ Stratégie hydrologique – (Cf cartes)

Clémentine Camus informe le Cs que les remarques du dernier Cs ont été intégrées au document et que les premiers contacts vont être pris prochainement avec les partenaires identifiés, notamment :

- le BRGM concernant la mise en place du réseau global, car il s'occupe du suivi de la nappe de la craie,
- le GIP Seine Aval dans le cadre du projet Echanges en cours. Ce projet a pour objectif de caractériser les relations entre la nappe de la craie et la Seine. Il s'agit d'une modélisation globale à l'échelle de l'estuaire,
- Les Ports Autonomes qui ont plusieurs piézomètres dans la vallée de Seine.

Dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion, le suivi hydrologique, prévu dans les nouveaux plans de gestions, a été intégré dans la stratégie hydrologique.

Un travail cartographique sur l'existant et sur les éléments à créer a permis une première analyse technique notamment en termes d'accessibilité des ouvrages.

Il est prévu d'adresser le document aux membres du Cs afin de constituer un groupe de travail au printemps 2016. L'objectif est de proposer une stratégie pour validation au Cs du 10 mai 2016.

L'équipe travaille sur la mise en place du réseau du marais vernier tourbeux, qui a été identifié comme réseau prioritaire, afin de commencer les travaux dès l'automne 2016.

Philippe Fajon demande s'il a été évoqué avec les gestionnaires, le GIP Seine Aval ou les autres structures, le problème de la gouvernance scientifique et du chevauchement des multiples comités qui ont été évoqués lors des derniers Cs. La question du pilotage de la stratégie sur le long terme est posée.

Il est rappelé que l'estuaire de Seine est le seul territoire où il n'y a pas d'organisme fédérateur à l'échelle de l'estuaire. Le GIP Seine Aval est l'organisme pertinent en termes de recherche mais n'a pas d'appui de terrain pour la mise en place du réseau. L'exploitation et la valorisation des données sont du domaine du GIP Seine Aval. Les interlocuteurs de terrain sont le Conservatoire, le Parc et les Ports.

Philippe Fajon demande si ce problème a été évoqué par le Parc à travers son Comité Syndical. Le problème a déjà été évoqué entre techniciens mais jamais en Comité Syndical.

En termes de planning, Christelle Steiner précise que le Parc vise une validation scientifique par le Cs en mai afin de respecter les délais de dépôt des dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Christine Le Neveu propose de réunir le groupe de travail en avril, avant de présenter la stratégie devant le Cs en mai.

Philippe Fajon demande que le document soit adressé à l'ensemble des membres du Conseil scientifique avec une demande de réponse pour une réunion préparatoire en avril.

✓ Elaboration de plans de gestion (pg)

Christelle Steiner rappelle que le marché est quasi terminé. Le Parc finalise en interne la partie « gestion » des pg sur des choix et des ajustements que le bureau d'études n'a pas eu le temps de faire avant l'échéance du marché. Les documents seront finalisés en mars. Les documents de vulgarisation pour chaque terrain seront repris en interne avec le pôle Animation du Territoire et Lien Social (ATLS) pour les finaliser et les éditer.

Sur la tranche qui relevait de la mise en perspective des terrains gérés par le Parc, par rapport à l'ensemble des terrains gérés par les gestionnaires sur la Vallée de Seine, l'équipe est relativement déçue de ce qui a été produit dans le cadre du marché et qui reste à l'état de « pistes » de réflexion.

Christine Le Neveu trouve que les plans de gestion manquent d'opérationnalité.

Dans les préconisations du bureau d'études en termes de pâturage, Thierry Lecomte souligne notamment le manque de précisions quant aux moyens utilisés.

Christelle Steiner précise que pour chaque terrain, des fiches opérationnelles très détaillées ont été réalisées et seront envoyées aux membres du Cs avec les plans de gestion définitifs. Ces fiches n'étaient pas encore prêtes lors des derniers groupes de travail avec les membres du Cs et n'avaient pas pu être présentées.

3. Retour du CORP

Philippe Fajon fait un retour du Conseil d'Orientation de Recherche et Prospective (CORP) qui s'est tenu le 3 février dernier à Paris et qui a regroupé la moitié des Parcs de France.

Le CORP a mis en avant deux éléments de débat :

1. *La notion d'innovation avec la mise en place de procédure nouvelle comme le fonctionnement des bourses « Cifre ».*

2. *La notion de plus value d'un Parc*

Le CORP a élaboré un document de travail avec des indicateurs autour de quatre thématiques :

- *le projet de territoire piloté par les acteurs du Parc,*
- *la gestion des paysages et des espaces protégeant la biodiversité et le territoire,*
- *le développement économique et social privilégiant la valorisation des ressources locales,*
- *un idéal de qualité de la vie et de bien être des habitants.*

Les éléments importants de cette réunion seront adressés ultérieurement aux membres du Cs.

Il est rappelé que de plus en plus de Parcs cherchent à structurer leur Cs avec des logiques différentes comme la pluridisciplinarité, les sciences humaines ou les sciences de la terre...

Le Cs du PnrBSN est le seul à avoir une périodicité de réunion et à réunir de jeunes actifs.

14 parcs ne sont toujours pas dotés de Cs, dont les trois autres parcs normands.

Certains d'entre eux, comme le Pnr du Cotentin et Bessin, travaillent uniquement avec des spécialistes sur lesquels ils s'appuient au coup par coup.

Les élus du Pnr Normandie Maine ont décidé de dissoudre le Cs, jugé trop contraignant.

Philippe Fajon évoque le problème de la réorganisation territoriale au niveau de la Fédération des Parcs et la possibilité de regrouper les Cs de plusieurs parcs.

Il prend l'exemple d'Espaces Naturels Régionaux, en Nord-Pas-de-Calais, qui avaient un Cs commun avec les trois parcs naturels régionaux et qui étudie la possibilité d'élargir ce regroupement aux Parcs de Picardie, afin de travailler sur l'action scientifique sur 5 parcs.

Thierry Lecomte trouve le regroupement difficile. Il prend l'exemple du Cs de Baie de Somme où les experts locaux connaissent parfaitement leur région mais pas forcément l'ensemble du territoire. Selon lui, pour être opérationnel, le Cs doit être local.

Laurence Dervaux fait part de son expérience en Nord-Pas-de-Calais. Elle informe que le Cs se réunissait une fois par an dans un Parc différent et du fait de l'éloignement, le Cs n'était jamais au complet. Le Cs se résumait à une demi-journée thématique avec un peu de terrain l'après-midi et engendrait des frustrations pour les scientifiques.

Pour Thierry Lecomte, il serait plus intéressant que ce soit les présidents des conseils scientifiques des différents parcs qui se réunissent à l'échelle d'une région biogéographique ou du quart Nord-Ouest.

4. Demande d'avis

✓ Proposition de groupe de travail sur la méthode d'élaboration d'une trajectoire de référence sur le Marais Vernier ancien (cf power-point)

En l'absence d'un plan de gestion et de gouvernance au niveau de l'estuaire et à travers les plans de gestion et les avis que le Parc doit rendre, Christelle Steiner évoque le manque de vision globale pour la gestion et la restauration des milieux à l'échelle de chaque boucle. Trois démarches d'approche globale sont ainsi proposées :

- *Sur le marais Vernier ancien,*
- *Sur la nécessité d'un plan de gestion hydraulique sur Heurteauville,*
- *Sur la nécessité d'un plan de gestion sur la boucle d'Anneville Ambourville.*

Le besoin pour ces différents sites est le même, seul le choix de la méthode diffère et nécessite l'avis du Cs.

Loïc Boulard informe que le PnrBSN représente les parcs naturels régionaux au sein d'un groupe de travail national sur un guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels.

Dans le cadre du plan de gestion de la Réserve nationale du Marais Vernier 2014-2018, l'évaluation continue des objectifs engendre des questions quant à la comparaison des données et le niveau de satisfaction des résultats des suivis.

Il est rappelé que l'élaboration d'une trajectoire pour le Marais Vernier ancien a pour objectif de donner des bases de réflexion pour les pilotes de documents de gestion ou de planification.

La méthode d'élaboration de la trajectoire est proposée en premier lieu sur le site du Marais Vernier ancien afin de répondre aux nombreux besoins, mais pourrait être transposée par la suite sur les autres secteurs.

Dans le cadre du document d'objectif opérationnel Natura 2000, ce document permettra au Parc d'être pertinent dans l'opérationnel mais aidera aussi à d'autres réflexions sur le territoire comme le règlement d'eau ou le plan d'actions du site RAMSAR.

Thierry Lecomte évoque le travail qui sera effectué cet été par la Fédération des Pêcheurs sur le potentiel ichtyologique du Marais Vernier en liaison avec l'ONEMA.

Loïc Boulard précise qu'il y aura également une réflexion sur les terrains du Conservatoire du Littoral concernant un document de gestion sur des territoires qui n'en bénéficient pas.

Ce document pourrait servir pour toutes les démarches qui se lanceront et devenir un outil pour accompagner les structures pilotes.

Alain Joubert demande des explications quant au règlement d'eau.

Le règlement d'eau fixe un seuil du niveau d'évolution des eaux dans le marais, dans un objectif écologique, et en prenant en compte les différents intérêts des pêcheurs, chasseurs ou agriculteurs du secteur.

Christine Le Neveu précise que le règlement d'eau s'applique dans un objectif de préservation des milieux spécifiques notamment Natura 2000, en particulier au niveau du vannage sur le canal de Saint Aubin.

Le règlement d'eau date de 2002 et fait l'objet d'un arrêté. Il est piloté, dans le cadre d'un comité de suivi, par le sous-préfet.

Ce règlement a fait l'objet d'une enquête publique et de ce fait ne peut pas être changé facilement.

Philippe Fajon demande s'il y a eu identification des actions faites par les riverains, comme l'ouverture du vannage ou le dépôt de roseaux coupés.

Loïc Boulard répond qu'il ne dispose pas d'un état exhaustif. L'important était d'identifier les impacts durables et la dépose de roseaux n'en fait pas partie.

Thierry Lecomte trouve que la dépose de roseaux peut avoir un impact durable lorsqu'il s'agit d'une action récurrente chaque année. Il trouve important de prendre en compte les actions non durables qui ont un effet durable.

Loïc Boulard précise que l'objet du travail est de ne pas oublier tous les impacts qui pourraient être durables ou impactants.

La définition de la situation actuelle ainsi que des impacts anthropiques durables et des impacts futurs non maîtrisables conduisent à l'élaboration d'une trajectoire. Les choix de gestion appartiennent ensuite aux pilotes et aux comités institutionnels qui les président.

Il est proposé de constituer un groupe de travail pour l'élaboration de cette trajectoire.

Christelle Steiner précise que ce document permettrait de savoir comment évoluerait le marais « naturellement » juste en fonction des facteurs tels qu'ils sont présentés. Le but étant que ce document devienne un outil pour que chacun de ceux, ayant une responsabilité sur ce site, puisse voir les effets de son action par rapport à la trajectoire identifiée.

Ce travail ne consiste pas à refaire un document de gestion mais à fournir des éléments de base pour les futurs plans de gestion.

Thierry Lecomte préfère l'usage du mot forçage que le mot impact. Il souhaite que la notion de forçage naturel soit ajoutée.

Le marais ancien est tellement sous pression du marais alluvionnaire d'une part et des coteaux d'autre part, qu'il conçoit mal que l'on puisse s'occuper uniquement du marais ancien sans s'intéresser à l'ensemble de la boucle.

Concernant le marais Vernier, on part d'une situation ancienne qu'est l'utilisation radiale du marais avec des tranches qui incluent la pente et le marais. L'évolution foncière fait que l'on tend vers une utilisation concentrique du marais. Ce changement est très important dans la modification de l'occupation et de l'usage des terrains. Il n'est donc pas concevable de séparer la pente du marais ancien et le marais alluvionnaire qui se situe en contre-haut par rapport à la tourbière.

Loïc Boulard rappelle que justement le travail demandé au groupe de travail du Cs est d'identifier le secteur de réflexion ainsi que la durée.

Sur le principe, Fabrice Bureau trouve ce travail ambitieux et indispensable car lorsqu'il y a des impacts, cela engendre de grandes restaurations écologiques nécessitant beaucoup de travaux pour lesquels il faut définir un objectif pour savoir où l'on va.

Cet outil permettra de faire comprendre à tous les habitants comment le marais évolue, selon les différents impacts, y compris les impacts que l'on ne peut pas maîtriser comme le changement climatique. Il faudrait avoir des scénarii avec ces éléments et voir quels sont les impacts locaux sur lesquels le Parc peut agir.

Philippe Fajon fait part d'un écueil concernant le site du marais Vernier car il ne faut pas oublier que ce site constitue un patrimoine et qu'il n'existe que deux solutions pour le préserver.

- Soit on en prend une partie, on le présente comme exemple et on le patrimonialise.
- Soit on patrimonialise l'ensemble du site en se donnant les moyens.

La question politique sur la patrimonialité du site se pose.

Loïc Boulard précise que le travail présenté n'a pas vocation à répondre à cette question. Mais le fait de connaître la trajectoire permet de savoir, lors des choix des plans de gestion, à quel point on s'en éloigne et de l'assumer. Selon les choix, il est possible de s'éloigner d'un fonctionnement dit « naturel » pour de la patrimonialité ou à contrario pour préserver un usage.

Philippe Fajon et Christine Le Neveu précisent que le fonctionnement du marais Vernier est un fonctionnement anthropique et naturel.

Par rapport à la patrimonialité, Christine Le Neveu ne voit pas comment il est possible de patrimonialiser une « tranche » du marais alors que le fonctionnement est global.

Philippe Fajon rejoint les propos de Thierry Lecomte sur le fait que l'on ne peut pas comprendre le fonctionnement du marais Vernier sans comprendre le fonctionnement du corridor anthropisé habité, puis de l'exploitation du système boisé et de la connexion avec les plateaux. Il n'est pas possible de séparer le marais car il s'agit d'un système économique transversal voire radial.

Loïc Boulard précise que la définition de la trajectoire permettra de savoir où le PnrBSN s'arrête pour être opérationnel.

Philippe Fajon rappelle que la difficulté réside dans la notion de patrimonialité. La maîtrise foncière doit être transversale afin d'éviter de séparer la maîtrise foncière entre la zone hydraulique et la zone non hydraulique. Dans le cas contraire, ce serait un non sens par rapport au fonctionnement du marais.

Thierry Lecomte ajoute que l'un des enjeux principaux de ce marais, est le facteur hydrique et que la prise en compte du bassin versant rapproché est une obligation car il est constitué du marais alluvionnaire et les coteaux adjacents jusqu'à la ligne de crête.

Il précise que le marais Vernier actuel résulte d'une co-construction entre la nature et l'homme. Ces deux éléments ayant subi des changements, l'intérêt d'entreprendre cette démarche de prospective et de trajectoire est d'autant plus important.

Fabrice Bureau souligne le côté innovant du projet. Du fait que le caractère patrimonial du marais soit identifié et reconnu, il lui semble plus adapté de prendre le marais pour sa patrimonialité et de voir par la suite la question de sa gestion que de prendre un système ou la patrimonialité n'est pas évidente. Ce modèle peut se développer en fonction des forçages ou des régimes de perturbations qui définiront les contraintes et ainsi avoir des scénarii pour appuyer scientifiquement les avis du PnrBSN.

Christine Le Neveu rappelle qu'il existe des pressions extérieures ou sur la périphérie du marais qui sont plus ou moins fortes et qui risquent de devenir irréversibles. Elle évoque notamment la construction de maisons qui détruit la patrimonialité du site. Elle ajoute que ces constructions amènent une nouvelle population qui n'est pas consciente de la patrimonialité du site.

Philippe Fajon souligne l'importance de mettre en place une communication pour éviter des pressions supplémentaires.

Emmanuel Vochelet attire l'attention sur les possibilités de restauration qui arrivent tardivement car dans ce cas, il vaut mieux se concentrer sur les systèmes les plus oligotrophes qui sont menacés à court terme. Avec cette trajectoire, il serait possible de revoir la gestion des terrains périphériques qui permettent de faire tampon sur les zones les plus oligotrophes.

Philippe Fajon émet l'idée de recoller tous les documents existants sur le marais afin de réaliser un document destiné au grand public.

Loïc Boulard rappelle que le principe d'un diagnostic de plan de gestion est de regrouper tous les domaines afin de pouvoir constituer une base pour les choix. Malheureusement, le manque de temps ne permet jamais de le construire complètement et souvent ce diagnostic est piloté par un écologue ou un naturaliste.

Il propose d'adresser aux membres du Cs, le document réalisé en interne sur la trajectoire afin que les personnes qui souhaitent faire partie du groupe de travail en prennent connaissance.

Thierry Lecomte pense que l'approche socio-économique est très importante dans ce dossier.

Loïc Boulard informe les membres du Cs que le document qui leur sera adressé ne traite pas de cette approche.

Laurence Dervaux souligne le besoin d'associer les sciences techniques et sociologiques à la réflexion.

Thierry Lecomte informe qu'au niveau national, une tentative pour obtenir l'indemnité compensatrice d'incapacité naturelle pour les sites RAMSAR est lancée. Selon les résultats de cette procédure, la trajectoire locale peut être impactée.

Un groupe de travail sera programmé fin mars.

✓ Avis sur l'opportunité et la pertinence de réaliser un plan de gestion global ou au moins hydraulique sur la boucle d'Heurteauville

Clémentine Camus informe que le Parc a été sollicité par la commune de Heurteauville qui a des problèmes d'écoulements des eaux pluviales et de ruissellement.

Les eaux pluviales descendent vers le réseau hydraulique de la tourbière puis rejoignent les grands canaux de bordure de la tourbière pour sortir au niveau du canal principal de la tourbière.

En hiver, le réseau est complètement saturé. Le réseau actuel ne permet pas une évacuation correcte des eaux pluviales des zones habitées de la commune. L'entretien des fossés collecteurs par l'ASA pour permettre l'écoulement des eaux vers la Seine entraîne un drainage important de la tourbière.

Le Département, gérant de l'ENS de la tourbière, va prochainement mettre en place un suivi hydrologique pour acquérir des données en vue d'une future étude hydraulique sur le périmètre de la tourbière. L'objectif étant de mettre en place des ouvrages pour maintenir des niveaux d'eau (vanne, batardeau).

La complexité de gestion du site résulte de la multitude d'acteurs, de leur niveau de compétences et de leur périmètre d'intervention (Communes, Asa, Département, Riverains...). Ainsi, le Département ne peut intervenir que sur le périmètre de l'ENS et éventuellement sur les fossés en lien avec la tourbière. L'Asa n'est compétente que sur ses fossés (collecteurs principaux et exutoire). La compétence de la commune se résume aux fossés communaux et aux eaux pluviales. La Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine se charge quant à elle de la problématique des ruissellements. A ceci s'ajoute la réglementation concernant le drainage des zones humides, la présence d'espèce protégée comme l'Hottonie des marais mais aussi la présence de la Jussie, plante exotique envahissante dans les réseaux.

Le Parc a décidé de réfléchir à une étude plus globale afin de réunir tous les acteurs et de trouver des solutions aux problèmes de chacun.

Le Parc a été ciblé comme l'interlocuteur fédérateur pour écouter les enjeux de la problématique inondation de la commune tout en prenant en compte les enjeux environnementaux de préservation de la tourbière. L'Agence de l'Eau encourage la mise en place d'une étude globale afin d'aboutir à un programme global similaire à ce qui se fait pour les bassins versants sur les cours d'eau. Ce système permet notamment de réaliser des travaux conséquents en passant par une déclaration d'intérêt public.

Il est rappelé que l'Agence de l'Eau ne finance pas les études pluviales.

Christelle Steiner rappelle qu'en partenariat avec la Fédération de Chasse de Seine Maritime, dans le cadre d'un programme financé par l'Agence de l'Eau, des plans de gestions sur les zones chassées ont été mis en place. L'Agence de l'Eau souhaite avoir une vision globale entre les plans de gestions de la tourbière et ceux élaborés par le Parc et la Fédération de la Chasse.

Philippe Fajon pose la question de la position du Département.

Clémentine Camus précise que le Département met en place un réseau de suivi pour étudier la possibilité d'élaborer d'éventuels ouvrages.

Le Département est compétent uniquement sur les terrains de l'ENS et ne prendra donc pas en charge le pilotage au niveau de la boucle.

Thierry Lecomte rappelle que le Département dispose de moyens pour faire les travaux sans les aides de l'Agence de l'Eau entre autre avec les taxes sur l'aménagement.

Clémentine Camus précise que l'idée était d'avoir un programme global afin d'aboutir à un plan pluriannuel d'entretien et de restauration qui serait un outil éligible aux financements de l'Agence de l'Eau.

Fabrice Bureau souhaite savoir si le problème résulte d'un souci de coordination au niveau des acteurs qui gèrent le réseau ou du réseau qui devient vieillissant.

Clémentine Camus évoque l'inadéquation entre les objectifs de préservation de la tourbière et du système d'évacuation des eaux pluviales.

Philippe Fajon propose que le Cs émette un avis réservé sur l'opportunité que le Parc s'engage, tant qu'il n'y a pas une meilleure lisibilité du pilotage existant.

Christelle Steiner précise que tous les acteurs attendent le Parc pour fédérer le projet.

Thierry Lecomte demande si une étude hydraulique a été faite sur Heurteauville.

Christelle Steiner précise que le Département prévoit une étude sur l'ENS et que le Parc propose que cette étude soit réalisée sur l'ensemble de la boucle. La question se pose sur le portage de cette étude hydraulique.

Pour Thierry Lecomte propose de faire appel à un bureau d'études pour la réalisation du diagnostic hydraulique et les propositions de gestion.

Christine Le Neveu rejoint Thierry Lecomte pour dire que le Parc doit porter cette étude car en termes de gouvernance, le Parc a légitimité à piloter, d'autant qu'il est gestionnaire de sites Natura 2000 et que Heurteauville est un haut lieu de ces sites.

Le Cs a pour avis que le Parc doit cadrer l'étude hydraulique et organiser la gouvernance.

5. Etat d'avancement des dossiers au long cours :

✓ Séminaire RAMSAR – (Intervention de Sophie Rousselet)

La remise officielle du label Ramsar pour le site du Marais Vernier Vallée de la Risle Maritime, troisième site normand reconnu, s'est déroulée le 2 février 2016 à Brest.

La remise du label Ramsar sur le territoire aura lieu le 26 avril 2016 à Berville-sur-Mer. Cet évènement est porté également par les Communautés de Communes de Quillebeuf, Pont-Audemer et Beuzeville.

Le séminaire se tiendra du 19 au 21 octobre prochain au théâtre de l'Eclat de Pont-Audemer.

En termes de gouvernance, un comité technique et un comité de pilotage se sont mis en place.

Le choix de l'attaché de presse s'est arrêté sur Eric Talbot et celui de l'agence de communication sur Station Minibus qui travaille sur l'élaboration d'un logo.

Concernant le séminaire, Anne-Sophie Defonte souhaite proposer la thématique de « la valorisation des territoires labellisés ». Le choix de la thématique sera validé par le Comité Ramsar qui se réunit le 2 mars prochain.

Une matinée sera organisée par le Conseil scientifique sur le rapport des habitants aux zones humides.

En termes de financement, le budget s'élève à 110 000 € avec une participation de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 000 €, une participation du Grand Port Maritime et de Ramsar France de 5 000 € chacun.

Reste à acter les financements des Départements de Seine Maritime et de l'Eure, et de la Région.

Philippe Fajon informe qu'il a contacté Corinne Becq, Présidente du groupe d'histoire des zones humides qui est d'accord pour participer à la matinée proposée par le Cs.

✓ Le démarrage du projet le monde du travail sur le secteur Duclair-Rives-en-Seine (volet animation du territoire et volet scientifique en partenariat avec l'université de Rouen) – (cf power-point)

*Gaëlle Le Floc'h rappelle que **le monde du travail** est un axe scientifique et une problématique qui s'est imposé dans le cadre de la rédaction du projet scientifique et culturel des collections ethnographiques du PnrBSN. Il s'agit de mieux comprendre l'histoire économique et sociale du territoire à travers une lecture des collections et un dialogue fructueux entre le territoire et les collections.*

Lors de la dernière réunion du Cs, le choix de l'aire d'études s'est porté sur la section de Seine qui va de Duclair à Caudebec-en-Caux, passant par Yainville, Le Trait et St-Wandrille Rançon.

Ces communes ont accueilli des entreprises marquantes pour l'histoire du territoire dont trois cités ouvrières.

L'objectif est de créer un projet de territoire qui mobilisera les habitants, les élus et les acteurs locaux autour de cette histoire pour la porter dans le présent et dans l'avenir, et nourrir les questionnements contemporains sur l'évolution de ce territoire, en lien avec le tissu économique.

Le second pivot de ce projet est la recherche scientifique et l'importance de créer un corpus de connaissances précises et sourcées pour développer ce projet. Le Parc s'est donc rapproché de l'université de Rouen avec laquelle le Parc est en partenariat pour une thèse de doctorat sur trois ans. Depuis le début de l'année, la thèse de doctorat a été confiée à Marine Simon, qui doit réaliser un travail sur l'histoire économique et sociale de la fin du 19^{ème} siècle à la fin du 20^{ème} siècle sur les cinq communes. Ce travail comprend également les aspects urbains, architecturaux, écologiques, sociaux et culturels.

Pour sensibiliser les habitants, le Parc organisera des actions à travers des moments de rencontre et d'échange afin que les habitants et les acteurs locaux co-construisent le projet.

Un volet opérationnel est prévu avec les collègues du Parc pour déterminer dans quel sens le Parc va pouvoir valoriser, préserver les éléments qui auront été identifiés sur le territoire.

Quelques exemples des thématiques qui pourraient être abordées avec les habitants, les élus locaux ou les partenaires scientifiques :

- Le patronat, identité et vision sociale (Chantiers Navals Worms),
- Le rôle des révolutions énergétiques dans le développement de l'industrie,
- La production aéronautique au 19^{ème} et 20^{ème} siècle (Revima, latham 47 à caudebec-en-Caux),
- La production navale au 19^{ème} et 20^{ème} siècle,
- Les luttes sociales et syndicales,
- Les conditions de travail dans l'industrie normande au 19^{ème} et 20^{ème} siècle.

Le Parc a avancé sur le partenariat avec l'université de Rouen pour mettre en place la thèse de doctorat mais aussi avec les élus locaux sur le centenaire du chantier naval du Trait prévu en 2017. Dans le cadre de ce centenaire, une résidence d'architectes sera mise en place en mars sur la ville du Trait. Ce projet, soutenu par la Maison de l'Architecture, consiste à la venue pendant 6 semaines sur le territoire d'un architecte et d'un paysagiste pour travailler avec les habitants sur le regard qu'ils portent sur leur environnement bâti et urbain, en lien avec leur histoire et leur mémoire.

En juin 2016, se déroulera le centenaire de Latham à Caudebec-en-caux. Le centenaire de l'installation de la centrale électrique de Yainville se déroulera en 2017.

Le Parc est d'ores et déjà sollicité par les communes concernées pour se mobiliser autour de ces centenaires.

Un colloque ou une journée d'études « Usine en Seine » est prévu en 2017

Thierry Lecomte propose de faire quelque chose avec les Bacs puisque les communes de Duclair, Yainville, Le Trait et Caudebec-en-Caux ont eu ou ont toujours un service de bacs.

Marine Simon présente le projet de thèse intitulée « L'industrialisation des boucles de la Seine de la fin du XIX^{ème} à la fin du XX^{ème} siècle. Formation, disparition et reconversion d'un territoire industriel. »

Le point de départ se situe au dernier tiers du XVIII^{ème} siècle qui connaît une mutation qui a transformé radicalement la vie dans les sociétés que l'on appelle révolution industrielle.

Cette transformation a été étudiée dans son ensemble au niveau national. Le projet de recherche vise à poser un problème historique de la révolution industrielle à l'échelle du territoire de la basse vallée de la Seine.

En termes d'espace géographique, la Seine constitue un axe unique qui relie Paris (centre politique, économique et culturel d'un état le plus puissance d'Europe) à la Mer de la Manche. Cet axe représente une voie de communication importante dès la fin du XVIII^{ème} avec le développement du chemin de fer et les travaux d'endiguement de la Seine sur Rouen et Le Havre.

Thierry Lecomte précise que les travaux d'endiguement concernent également le tronçon de Seine qui se trouve entre Rouen et Le Havre jusqu'à l'estuaire de la Seine.

L'intérêt de la Seine se repose lors de la première guerre mondiale, puisque Rouen est devenu le premier port français et que Le Havre peut être soumis à une attaque maritime. Le long de la Seine devient un lieu stratégique moins vulnérable pour la construction d'industrie de pointe où se développent des activités industrielles liées à l'économie de guerre entre Duclair et Caudebec-en-Caux. L'exemple des chantiers navals de la ville du Trait créés à la demande du gouvernement en 1917 et qui perdure jusque dans les années 70 est évoqué.

L'histoire des territoires des boucles de la Seine entre Duclair et Caudebec-en-Caux constitue le sujet de la thèse. Il est proposé d'étudier les rites, les modalités techniques, spatiales et sociales de l'industrialisation de cet espace géographique.

Le début de la chronologie se portera sur la savonnerie de Yainville.

Pour cette étude, trois axes principaux de recherche ont été définis.

- *Axe 1 : Une approche territoriale de l'industrialisation avec une définition des modalités et une étude de l'évolution de cette industrialisation et des entreprises qui se sont développées sur ce territoire (chantiers navals du Trait, les Centrales électriques et la Savonnerie de Yainville, la Clouterie Mustad de Duclair et la raffinerie du Trait)*
- *Axe 2 : L'évolution des populations ouvrières et des sociétés industrielles qui ont été créées lors de l'implantation de ces entreprises. Il s'agit d'avoir un aperçu des politiques sociales et patronales, de la vie quotidienne des ouvriers, de leurs conditions de vie et de la place qu'occupaient les femmes dans la société.*
- *Axe 3 : La dimension patrimoniale du sujet en confrontant l'histoire scientifique et méthodique avec les mémoires locales et les reconversions industrielles. Il s'agit de s'intéresser aux mémoires ouvrières, syndicales et architecturales.*

Concernant la méthode, il est prévu de collecter toutes les archives d'entreprises qui seront croisées avec des archives orales produites par des acteurs et témoins des événements. Les collections iconographiques que conserve le Parc apporteront des informations quant aux outils, aux méthodes de travail et à la transformation du paysage.

Concernant la mémoire orale, Alain Joubert évoque les enregistrements d'ouvriers du Trait datant des années 80 qui se trouvent dans la sonothèque du Parc.

Afin de collecter les archives orales dans les meilleures conditions, le service culture suivra une formation à ce sujet très prochainement.

Philippe Fajon demande s'il existe des sources d'enquêtes réalisées sur le monde du travail par des étudiants ou des universités rouennaises ou parisiennes. Il pense que l'Ecole Bourdieu a déjà réalisé un travail sur la vallée de la Seine. Il propose à Marine de se rapprocher de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Emmanuelle Réal demande si des contacts ont déjà été pris avec les entreprises.

Gaëlle Le Floc'h rappelle que dans un premier temps, tous les élus des communes ont été contactés. Les premiers contacts se sont concrétisés par l'envoi de courriers et de demandes de subventions de sorte que les communes soient parties prenantes du projet. Les acteurs locaux, associations, personnes ressources ont également été mobilisés.

En parallèle, des contacts sont pris avec les entreprises via des courriers et demandes de rendez-vous. L'entreprise Worms a été contactée pour, dans un premier temps, une demande de collaboration technique.

Emmanuelle Réal demande si la thèse s'intéressera aux techniques développées au sein de l'entreprise qui font la spécificité de l'entreprise.

Marine Simon précise que la vocation de ce travail n'est pas de faire de l'histoire technique mais de se porter sur l'histoire économique et sociale.

Pour Emmanuelle Réal, on ne peut pas parler des savoir-faire sans parler des techniques utilisées par les entreprises.

Alain Joubert précise que l'implantation de l'entreprise Mustad à Duclair résulte du dépôt d'un brevet pour la fabrication d'un clou très particulier utilisé pour ferrer les chevaux.

Ces spécificités seront évoquées mais ne seront pas étudiées lors de cette thèse.

Sur l'aspect économique, Thierry Lecomte propose de voir comment le déclin s'est développé et de mettre en relation avec l'arrivée de la pétrochimie. Il évoque la piste du protestantisme chez le patronat.

Les entreprises concernées par la thèse sont : les chantiers navals et la Standard Oil du Trait, la Révima de Caudebec-en-Caux, les centrales électriques, l'huilerie et la savonnerie de Yainville, la clouterie Mustad de Duclair, et les cités jardin.

Philippe Fajon pose la question du pilotage de la thèse.

La thèse est dirigée par M. Feiertag, le jury et le comité de pilotage seront définis dans le courant de l'année 2016.

Pour Philippe Fajon il est urgent de cadrer cette thèse avec le comité et propose qu'Emmanuelle Réal puisse participer aux travaux.

Philippe Chéron propose de s'appuyer sur des travaux qui ont déjà été réalisés sur des zones légèrement extérieures comme les chantiers de Normandie ou les ACN du Havre où le paternalisme français était présent.

En termes de calendrier, il est rappeler que la première année sera consacrée à inventorier les sources, les étudier, les analyser et à préparer le colloque du centenaire des chantiers navals du Trait.

La seconde année s'attachera à l'étude des documents rassemblés et à l'élaboration du plan de la thèse mais aussi à la collecte de la mémoire orale, la réalisation du colloque en 2017 et commencer la rédaction de la thèse.

La dernière année sera dévolue à la rédaction et la soutenance de la thèse avec la publication d'un ouvrage de vulgarisation.

Thierry Lecomte souligne l'intérêt de ce travail pour le Parc car dans les années 60, il était prévu de faire « une rue d'usines » avec un continuum d'entreprises entre Rouen et le Havre, ce projet a été contrecarré par la création d'une coupure verte matérialisée par le Parc naturel régional de Brotonne. Le lien entre le travail de cette thèse et le Parc est intéressant.

Sophie Rousselet rappelle que ce travail est un projet global de territoire avec le travail avec l'université et le portage de la thèse, le travail en partenariat avec les différentes collectivités concernées par les centenaires, le souhait de travailler avec un artiste chaque année...

Avec les collègues du pôle Cadre de Vie et Environnement, il est prévu de faire le lien avec le patrimoine naturel.

Le projet étant en construction, elle lance un appel aux membres du Cs pour avoir leur retour afin de ne pas oublier d'éventuels interlocuteurs.

Pour Thierry Lecomte, le fait de replacer la Seine comme « Rue d'usines » est très intéressant au vu de l'historique du territoire.

Sophie Rousselet informe que la Métropole s'intéresse actuellement à la voie verte Duclair/Le Trait. Ce travail doit nourrir les interrogations sur le territoire sur cette portion.

Catherine Delannoy précise que cette thèse pourra également nourrir les choix d'aménagement qui pourraient être retenus notamment dans les documents de planification.

Pour arriver à ce travail, il est indispensable de travailler sur le regard que porte les élus sur leur propre territoire.

Gaëlle Le Floc'h précise que le travail de recherche se fait en parallèle du travail de valorisation.

Sophie Rousselet souligne que l'idée, à travers la résidence d'architecte, est de sensibiliser les habitants à leur territoire, leur urbanisme et leur architecture

Dans le projet de thèse, seules les entreprises principales seront évoquées. Emmanuelle Réal pose la question de la prise en compte des entreprises mineures.

Il est précisé que ces entreprises ne seront pas au cœur du projet scientifique mais qu'elles seront intégrées dans le projet de territoire. Il est rappelé que le Projet scientifique et culturel du Parc étant basé sur le monde du travail, les ressources documentaires collectées sur ces entreprises enrichiront la base de données. Un appel au don est fait pour effectuer un collectage muséographique concernant l'ensemble du tissu économique et industriel de ces communes.

Un travail avec le Drac sera réalisé sur 3 ans pour que le collectage sur ces entreprises puisse intégrer les collections muséographiques.

Thierry Lecomte pense qu'il faut s'assurer que l'échantillon qui sera intégré aux collections soit bien significatif.

Un retour sera fait aux membres du Cs pour valider l'échantillonnage.

Le projet de thèse sera adressé par courriel aux membres du Cs.

Concernant les cités jardins, Jean Christophe Abe Goulhier émet l'idée de se rapprocher de l'école d'architecture car de nombreux enseignants travaillent sur la problématique de l'aménagement de la Seine.

Philippe Fajon propose de faire un point sur la thèse lors de la réunion du Cs d'août.

6. Nouveaux projets :

✓ Etude prospective sur la Boucle d'Anneville-Ambourville (intervention Florent Bidault)

Entre 2001 et 2011, le projet de reconquête paysagère de la boucle d'Anneville-Ambourville piloté par le Parc, a permis la mise en place d'un grand nombre d'actions avec les acteurs locaux notamment des études, des inventaires ou des actions de sensibilisation sur les plantations. Cette démarche a également permis de créer une dynamique entre les acteurs de la boucle, qu'il faut entretenir.

L'un des objectifs était de développer une vision prospective du territoire avec un schéma d'aménagement global de la boucle qui intégrerait tous les enjeux en particuliers les enjeux paysagers.

Cet objectif n'a pas abouti du fait de changements réglementaires, institutionnels et politiques qui ont notamment modifié les outils d'urbanisme. Cette action a été délaissée.

Les mutations observées il y a 15 ans sont toujours d'actualité et les facteurs d'évolution sont nombreux : le devenir de l'activité industrielle (carrières) pose notamment question. L'Unicem, réunissant les entreprises de carrières, envisage même une désindustrialisation d'ici 30 ans.

Le paysage institutionnel a également évolué avec la création de la Métropole de Rouen, qui voit ce territoire comme un réservoir de milieux naturels à restaurer en zones sèches pour des besoins propres à une politique de restauration écologique mais aussi pour des besoins liés à de la compensation écologique pour des projets réalisés à l'extérieur de la boucle.

Le Parc s'est alors demandé comment intégrer ces problématiques croisées avec d'autres enjeux tels que la gestion du passif des carrières, plan d'eau actuel ou projets de remblaiement par les sédiments de dragage.

Face à ces constats, le Parc devait trouver un outil à proposer aux acteurs locaux pour les aider à se projeter dans l'avenir pour développer une vision économique et sociale qui intègre toutes les problématiques écologiques évoquées précédemment.

Afin de se positionner dans la continuité du projet initial, il est prévu de mener une étude prospective participative qui débiterait cette année. Le cabinet d'études Cols et civilisation a aidé le Parc à définir ce besoin, et à réfléchir à la pertinence de l'outil « étude de prospective participative » pour y répondre.

Cette étude se fera en deux temps. Le premier semestre 2016 sera consacré à la définition précise du sujet de la prospective et de son horizon temporel ainsi qu'à l'élaboration d'une méthodologie de l'étude prospective. Cette étape serait réalisée pour mai 2016.

Le second temps consistera en l'étude prospective à proprement parler. Cette étude pourrait démarrer en septembre 2016.

Afin d'associer les membres du Cs, la méthodologie de l'étude sera évoquée lors du prochain Cs.

Thierry Lecomte souligne que si la Métropole a pour idée de sauvegarder les pelouses sèches et acides, elle a également des projets de dépôt de décharge. Il ne faut pas omettre ce risque de forçage, d'autant qu'il existe déjà un précédent avec le problème des phosphogypses dont le stockage a provoqué la pollution de la nappe par les sulfates de calcium.

7. Informations nationales

✓ Réorganisation de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, des pnr de Normandie vis-à-vis des nouvelles grandes régions

Laurence Dervaux rappelle qu'avec la mise en place des nouvelles régions, les parcs sont plus nombreux par région. Certaines régions historiques qui ont fusionnées aujourd'hui ont des politiques différentes en termes création de parcs, de soutiens financiers ou d'orientations.

Il existe deux réseaux régionaux ancestraux :

- l'ENR, cette association créée en 1978 s'est transformée ensuite en syndicat mixte. Cette structure a pour rôle de réunir les syndicats mixtes des parcs. Elle compte 70 salariés répartis dans les différents parcs.
- L'association IPAMAC créée en 2000 dans le massif central regroupe 9 Parcs régionaux et un Parc national.

Deux autres réseaux régionaux ont été créés depuis 2015, il s'agit de l'APARA qui regroupe les 9 Parcs d'Auvergne et de Rhône Apes et du réseau des 7 parcs de la région PACA.

23 Parcs sur les 51 sont regroupés sur ces quatre réseaux

Sur le secteur, les parcs normands du Cotentin Bessin, de Perche et de Normandie Maine travaillaient déjà ensemble sans réseau organisé.

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande qui travaillait ponctuellement depuis une quinzaine d'années sur le tourisme ou la communication, a rejoint ce réseau. Le but de ce regroupement est de travailler ensemble sur l'innovation et faire connaître les travaux innovants et les expérimentations scientifiques réalisées dans les parcs.

Il est prévu :

- d'organiser des points de rencontre régulièrement,
- de s'organiser par rapport à la réorganisation des Régions
- d'anticiper en faisant des comparaisons sur les modes de financement, la gouvernance, le renouvellement des comités syndicaux et bureaux ou le fonctionnement des commissions.

La fédération nationale des Parcs est inquiète quant à son positionnement par rapport aux structures régionales. Doit-elle fédérer des structures régionales ou adhérer aux réseaux régionaux ou bien les réseaux régionaux doivent-ils adhérer à la Fédération ? Ce sont autant de questions pour 2016.

Une proposition d'ouverture a été faite pour avoir une vision Grand Ouest d'un fonctionnement en réseau.

Thierry Lecomte évoque quelques projets qui pourraient émerger en particulier celui dans le Pays de Bray qui pourrait démarrer par le truchement d'un CPIE ainsi qu'un projet dans le Pays d'Auge. Une interrogation persiste quant au suivi de ces projets par la Région.

Laurence Dervaux rappelle que la Fédération des Parcs a demandé aux parcs de répondre à un questionnaire afin de faire un état des lieux des fonctionnements en réseau mais que les résultats n'ont pas encore été communiqués.

✓ Fonctionnement des autres conseils scientifiques de Parcs sur les avis à rendre

Pour les autres parcs normands qui n'ont pas de Cs, des contacts directs sont pris avec les scientifiques pour avoir un regard extérieur.

Il est rappelé que le Parc Normandie Maine entre en révision de sa charte et se pose la question de rétablir le Cs.

Alain Joubert rappelle que lorsque le PnrBSN n'était pas doté d'un Cs, il faisait appel à un comité de pilotage à caractère scientifique.

Il soutient l'idée d'un réseau régional mais souligne que les parcs ont été créés comme des spécificités sur des milieux très différents les uns des autres et le fait d'avoir un Cs pour l'ensemble d'une région lui semble être une aberration. La solution la plus adaptée serait d'avoir un Cs par Parc.

Philippe Fajon s'interroge sur sa position dans le cadre d'un Cs commun car les territoires et les questionnements sont différents.

Thierry Lecomte souligne l'intérêt d'avoir des liens entre les présidents des Cs notamment sur les continuités importantes comme celles du marais du Cotentin, de l'estuaire de la Seine, de la Baie-de-Somme ou de l'Audomarois où il y a une logique de zones humides côtières.

8. Points divers

Les dates des prochaines réunions du Cs sont les suivantes

- **mardi 10 mai 2016, de 10h à 12h30,**
- **mardi 30 août 2016 de 10h à 12h30,**
- **mercredi 19 octobre 2016 matin dans le cadre du séminaire RAMSAR**

La séance est levée à 13h.